

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 11 août 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrazek SOUEI et Mr Samir LABIDI.

Bilan

Arrêté au 31 décembre 2013
(Unité en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	163 283	57 363
Créances sur les Etablissements Bancaires	2	31 482 003	2 943 726
Créances sur la Clientèle	3	171 998 558	146 519 009 (*)
Concours à la clientèle		109 386 127	106 542 903
Crédits sur ressources spéciales		108 212 755	66 409 472
Provisions et agios réservés		(45 600 324)	(26 433 365)
Portefeuille d'Investissement	4	2 360 394	2 978 015
Valeurs Immobilisées	5	785 061	712 887
Immobilisations corporelles		2 112 984	1 850 783
Amortissements Immobilisations corporelles		(1 403 722)	(1 173 224)
Immobilisations incorporelles		251 548	185 878
Amortissements Immobilisations incorporelles		(175 749)	(150 549)
Autres Actifs	6	2 195 463	844 055
Comptes d'attente & de régularisation (A)		1 562 077	169 251
Autres (A)		633 385	674 804
TOTAL ACTIF		208 984 761	154 055 056
<hr/>			
PASSIF		31/12/2013	31/12/2012
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	7	343 573	631 710
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	8	3 957 013	2 730 799
Emprunts et Ressources Spéciales	9	124 636 017	63 547 703
Autres Passifs	10	2 571 995	2 634 138
Provisions pour passifs et charges		148 530	393 141
Compte d'attente & de régularisation (P)		1 070 299	1 098 534
Autres (P)		1 353 166	1 142 463
TOTAL PASSIF		131 508 598	69 544 350
<hr/>			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	53 044
Autres Capitaux Propres		8 304 975	3 771 992
Résultats Reportés		(19 314 330)	(7 601 035)
Résultat de l'Exercice		(11 610 386)	(11 713 295) (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	77 476 163	84 510 706
<hr/>			
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		208 984 761	154 055 056

(*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-5)

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 décembre 2013

(Unité en DT)

ENGAGEMENTS DONNES	Notes	31/12/2013	31/12/2012
HB 4 - Engagements de financement donnés	1	30 443 590	37 225 980
HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés		24 717 468	30 001 341
HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC		5 726 122	7 224 639
HB 5 - Engagements sur titres		2 048 798	2 148 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		32 492 388	39 374 777
<hr/>			
ENGAGEMENTS RECUS		31/12/2013	31/12/2012
HB 6 - Engagements de financement reçus	2	23 168 956	70 170 111
HB 7 - Garanties reçues		126 356 598	94 431 399
HB 7a - Garanties reçues de l'Etat		7 417 529	6 313 170
HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance		65 980 861	57 670 815
HB 7c - Garanties reçues de la clientèle		52 958 208	30 447 414
TOTAL ENGAGEMENTS RECUES		149 525 554	164 601 510

Etat de résultat

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

(Unité en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et revenus assimilés	1	9 138 365	6 142 036
Opérations avec les établissements bancaires & financiers		487 957	157 854
Opérations avec la clientèle		8 650 408	5 984 181
Commissions (en produits)	2	446 946	547 642
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille d'investissement		-	-
Total Produits d'exploitation Bancaire		9 585 311	6 689 677
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	3	2 876 092	1 675 819
Commissions encourues	4	708 015	63 430 (*)
Total Charges d'exploitation Bancaire		3 584 107	1 739 250
PRODUIT NET BANCAIRE		6 001 204	4 950 428
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	5	11 757 876	11 166 509 (*)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		717 621	26 882
Autres produits d'exploitation	6	1 328 717	416 330
Frais de personnel	7	4 607 718	4 304 194
Charges générales d'exploitation	8	1 582 877	1 355 037 (*)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		255 698	271 646
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 591 869)	(11 757 511)
Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires		1 549	52 013
RESULTAT AVANT IMPOT		(11 590 320)	(11 705 499)
Impôt sur les bénéfices	9	20 066	7 797
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(11 610 386)	(11 713 295)

(*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-5)

Etat des Flux de Trésorerie
Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
(Unité en DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATIONS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		6 957 248	4 675 173
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(4 253 435)	(2 587 085)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(288 137)	-
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(29 929 451)	(36 391 475)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		(67 280)	7 295
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		1 059 705	662 533
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(4 029 993)	(4 031 866)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 323 435	3 413 881
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		(26 227 909)	(34 251 543)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	1	(100 000)	150 000
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations	2	(58 558)	(45 605)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(158 558)	104 395
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		-	11 749 998
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	(112 948)
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales	3	55 030 800	17 440 177
5- Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		55 030 800	29 077 227
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		28 644 334	(5 069 921)
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		3 000 952	8 070 873
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	4	31 645 286	3 000 952

Notes aux états financiers

I- Présentation de la Banque et de son régime fiscal

I-1 Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray -Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	10%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

I-2 Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

II- Faits marquants de la période :

L'année 2013, a été marquée par les faits suivants :

- II-1 Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2013 la somme de **248.042.472 DT (dont 30.443.590 DT hors bilan)** contre **210.178.354 DT** pour la même période en 2012 (dont **37.225.980 DT hors bilan**) enregistrant ainsi un accroissement de **18,01%**.

II-2 La banque a signé le 23 septembre 2013 un avenant à la convention de rétrocession signée le 15 mars 2008 avec Le Ministre des Finances, agissant au nom de l'Etat Tunisien et ce pour le rallongement de l'Accord de prêt signé avec la Banque Japonaise de Coopération Internationale pour le financement du projet de l'investissement privé (JBIC) d'un montant de mille Millions de yen japonais pour le ramener à l'équivalent en Dinars Tunisiens de quatre mille soixante-seize (4 076) Millions de yen japonais.

La BFPME paiera :

- une commission de 0.1% sur chaque montant tiré.
- une commission de 0.2% du montant non tiré.

II-3 un accord de coopération entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises et le Fonds d'Amitié Qatari (Qatar Friendship Fund - QFF) a été signé en date du 04 octobre 2013.

Cet accord vise à contribuer à l'instauration d'une dynamique économique dans les gouvernorats prioritaires et à la création de postes d'emplois supplémentaires notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur et ce à travers l'accélération du rythme de création des PME.

L'accord prévoit l'octroi par le Fonds d'Amitié Qatari d'un financement de l'ordre de 15 millions de dinars (13,8 millions de dinars pour les prêts participatifs et 1,2 millions de dinars pour le renforcement des capacités de la banque) au profit de la BFPME, qui a été mandatée pour gérer ce fonds en accordant à son tour des Prêts Participatifs (PPQFF) à des PME tunisiennes.

Cette action s'étalera sur une période de deux ans et demi (soit jusqu'à la fin d'avril 2016) et permettra, via l'outil du Prêt Participatif, de renforcer les fonds propres nécessaires pour la réalisation d'environ 350 PME, sur la base d'un montant moyen du prêt participatif de 40.000 dinars par projet, ce qui permettra de créer 6.600 postes d'emplois directs.

II-4 Conformément à la circulaire aux Banques n°87-47 du 23 décembre 1987, relative aux modalités d'octroi, de contrôle et de refinancement de crédits, la BFPME a mis en place le crédit « Contrat de développement / BFPME » qui constitue un crédit à moyen terme et finance notamment les frais d'approche, les investissements immatériels et les investissements matériels à faible valeur de gage.

Il s'agit particulièrement de crédits à moyen terme, réservés aux entreprises et sociétés, saines, en développement, opérant dans tout domaine d'activité. Le crédit « Contrat de développement » accompagne le développement d'entreprises saines et renforce leur structure financière. Il accompagne généralement un programme d'investissement global qui peut être cofinancé par la BFPME et garanti par la SOTUGAR ou toutes autres garanties. Le Contrat de développement BFPME finance les investissements immatériels (Certification, plan marketing, formations, progiciels,...). Il finance également les investissements matériels ayant peu ou pas de valeur de gage (moules, outillages spécifiques,...), et les programmes globaux d'investissement (croissance externe, internationalisation,...).

II-5 La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 pour un montant de 1 752 488 DT.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

III- Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC 22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

IV- Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Banque pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

IV-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

IV-2 Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien.

IV-3 Sommaire des principales méthodes comptables

1- Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le résultat lors de la signature de l'accord de prêt avec le promoteur.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

2- Provisions sur prêts

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la Banque correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Méthodologie de classification des créances adoptée par la BFPME :

Réexamen de la classification mécanique des créances en tenant compte des aspects qualitatifs :

- Projets fermés : Les créances sur des projets fermés sont classées en classe 4.
- Projets en recouvrement judiciaire : Les créances sur des projets en phase de recouvrement judiciaire sont classées en classe 4.
- Les projets en phase de réalisation : Les créances sur des projets en investissement et dont le retard de réalisation est justifié sont classées en classe 1.
- Restructurations : Les projets ayant fait l'objet d'un report, d'un rééchelonnement ou d'une consolidation d'échéances impayées non accompagnés d'un recouvrement des impayés en intérêts gardent leurs classes d'origine avant toute opération de restructuration.

3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

3.1 Portefeuille d'investissement

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable, est estimée utile à l'activité de la Banque mais non détenus à des fins de contrôle.
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

3.2 Titres de participation à caractère durable

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

3.3 Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- une forte probabilité que la banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

3.4 Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-

financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

3.5 Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

3.6 Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

3.7 Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

3.8 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

4- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la Banque sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	33%
- Equipements de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%

6- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

7- Provision pour avantages du personnel

En application de la convention collective des banques, les employés de la banque ont droit à une indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires.

La société comptabilise une provision pour avantages du personnel (passif) afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision devrait résulter d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

V- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

A- Notes au bilan

1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

	31/12/2013	31/12/2012
Caisse	1 791	2 698
Avoirs, en dinars, à la BCT	161 492	54 666
Total	163 283	57 363

2. Créances sur les établissements bancaires

	31/12/2013	31/12/2012
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées	23 150 000	1 500 138
Créances sur les établissements bancaires	8 332 003	1 443 589
Total	31 482 003	2 943 726

Placements/Marché Monétaire et créances rattachées :

- Placement à terme chez la BNA de 20 900 000 DNT
- Placement au jour le jour chez la BNA de 2 250 000 DNT

Les Créances sur les établissements bancaires venant essentiellement des comptes bancaires ouverts pour la ligne japonaise (JBIC) pour 4 832 996 TND et la ligne FADES pour 2 156 978 TND.

3. Créances sur la clientèle

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
Créances sur ressources ordinaires	109 386 127	106 542 903	106 542 903
Principal	95 186 868	97 592 961	97 592 961
Intérêts	14 134 974	8 861 907	8 861 907
Commissions d'engagement	64 284	88 035	88 035
Créances sur ressources spéciales	108 212 755	66 409 472	66 409 472
Principal	101 190 517	63 175 274	63 175 274
Intérêts	6 814 538	3 128 525	3 128 525
Commissions d'engagement	207 700	105 672	105 672
Total brut des créances sur la clientèle	217 598 882	172 952 374	172 952 374
A déduire couverture (*)	(45 600 324)	(26 433 365)	(24 680 877)
Total net des créances sur la clientèle	171 998 558	146 519 009	148 271 497

(*) Les provisions sont constituées de :

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
Provisions (sur une base individuelle)	(21 233 575)	(11 839 440)	(11 839 440)
Provisions collectives	(3 829 341)	(3 713 677)	(3 713 677)
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	(4 213 641)	(1 752 488)	-
Agios réservés	(16 323 767)	(9 127 760)	(9 127 760)
Total	(45 600 324)	(26 433 365)	(24 680 877)

L'analyse des engagements bilanciaux et extra-bilanciaux, par classe de risque se présente au 31 Décembre 2013 comme suit :

Analyse et classification des engagements envers la clientèle par classe de risque :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	8 031 850	17 889 533	2 957 000	2 453 384	27 221 474	58 553 241
Principal à échoir, sur ressources spéciales	29 299 790	36 196 993	1 870 932	5 553 281	20 145 976	93 066 972
Impayés en principal	659 765	3 727 996	661 360	1 100 787	38 616 947	44 766 854
Impayés en intérêts	322 331	1 677 707	251 054	539 851	15 691 621	18 482 565
Impayés en commissions d'engagement	10 686	61 174	666	9 186	48 785	130 497
Intérêts et CE courus et non échus	1 048 381	1 008 355	48 299	102 529	363 082	2 570 647
ENGAGEMENTS BILANTIELS(1)	39 372 804	60 561 758	5 789 310	9 759 019	102 087 885	217 570 776
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 852 380	5 354 134	350 237	846 457	3 040 382	30 443 590
TOTAL ENGAGEMENTS	60 225 184	65 915 892	6 139 547	10 605 476	105 128 267	248 014 366
Agios réservés	-	-	(286 610)	(539 066)	(15 498 092)	(16 323 767)
Provisions sur engagements bilanciaux douteux	-	-	(476 285)	(2 136 987)	(18 617 503)	(21 230 776)
Provisions sur engagements extra-bilanciaux douteux	-	-	-	-	(2 800)	(2 800)
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	(4 213 641)	(4 213 641)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(762 895)	(2 676 053)	(38 332 035)	(41 770 983)
ENGAGEMENTS NETS	60 225 184	65 915 892	5 376 652	7 929 423	66 796 232	206 243 383
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2.48%	4.28%	42.39%	
				49.14%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			12.43%	25.23%	36.46%	
				34.27%		

(1) Ce total issu de la base de données des risques dégage par rapport aux données comptables, un écart positif non justifié de 28 106 DT.

Une augmentation de la part des créances classées (+15,44%) pour atteindre 49,14% contre un niveau de 33,70% en 2012, 25,74% en 2011 et 16,05% en 2010, soit un risque additionnel de 51,040MDT par rapport à 2012.

Couverture des risques par les provisions collectives

Conformément à la note aux établissements de crédits n°2012-08 fixant la méthodologie de détermination de la provision collective instaurée par la BCT à travers sa circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, le montant de la dotation de 2013 pour la provision collective est détaillé comme suit :

Catégorie	Engagement 2013	Taux de migration Tmgi	Facteur Scalaire Fsg	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	Provision collective 2013
Crédits d'investissement	117 635 195			20 961 807		3 550 685
Agriculture	5 610 796	11.0%	1.059	653 392	24,3%	159 096
Autres industries	4 274 919	32.8%	1.579	2 214 236	25,0%	553 559
Autres services	20 154 750	20.4%	1.080	4 441 483	25,0%	1 110 371
Bâtiments et travaux publics BTP	1 139 017	22.1%	1.000	251 352	20,9%	52 492
Industries manufacturières	86 455 713	15.5%	1.001	13 401 345	12,5%	1 675 168
Relations Foprodu-Rictic	6 370 982			1 114 624		278 656
Autres industries	122 529	32.8%	1.579	63 465	25,0%	15 866
Autres services	970 245	20.4%	1.080	213 812	25,0%	53 453
Bâtiments et travaux publics BTP	292 098	22.1%	1.000	64 459	25,0%	16 115
Industries manufacturières	4 986 110	15.5%	1.001	772 888	25,0%	193 222
Total Classes 0 & 1	124 006 177			22 076 431		3 829 341

Le calcul de la provision collective passe par quatre étapes :

- a) Répartition des engagements de la Banque par secteur d'activité
- b) Détermination du taux de migration moyen

$$TMgi = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 et 1 du groupe (i) de l'année N-1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

- c) Calcul du facteur scalaire

Chaque TMgi sera ajusté par un coefficient multiplicateur dit « Facteur Scalaire - FSgi » pour tenir compte de l'impact de la conjoncture exceptionnelle observée en 2013.

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2012}}$$

- d) Estimation du taux de provisionnement

Cette étape consiste à déterminer le taux de provisionnement moyen observé durant les deux années antérieures pour chaque groupe de créances (TPgi). Ainsi, le montant de la provision collective est calculé comme suit :

$$\text{Provision collective (gi)} = [\text{Engagements (gi) 2013} \times TMgi \times FSgi] \times TPgi$$

4. Portefeuille d'investissement

	31/12/2013	31/12/2012
Titres de Participation "SPCS"	500 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "FONS IRADA LE KEF"	400 000	400 000
Titres de Participation "FONS IRADA JENDOUBA"	400 000	400 000
Titres de Participation "SODESIB"	200 000	100 000
Titres de Participation "CITECH SBZ"	50 000	50 000
Titres de Participation "SCIT KEF" (*)	50 000	50 000
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(988 404)	(270 783)
SPCS	(262 442)	-
SODINO	(350 811)	(148 941)
SODEK	(163 559)	(114 441)
SODESIB	(106 384)	(7 401)
SCITKEF	(105 208)	-
Total	2 360 394	2 978 015

(*) Participation libérée du quart

5. Valeurs immobilisées

Cette rubrique présente une valeur nette de 785 061 DT au 31 décembre 2013, contre 712 887 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 9% ; le tableau des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Immob. en cours	Matériel de transport	Matériel de communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Total
Coût d'acquisition									
Au 31/12/2012	-	658 812	20 970	483 910	415 959	271 132	26 098	159 780	2 036 660
+Acquisitions 5-1	11 008	-	64 821	114 812	78 920	3 648	-	54 662	327 871
Au 31/12/2013	11 008	658 812	85 791	598 722	494 879	274 780	26 098	214 442	2 364 531
Amortissement									
Au 31/12/2012	-	497 698	5 596	393 617	185 199	91 115	19 184	131 365	1 323 773
Dotation de l'exercice		89 384	7 182	61 222	45 327	27 382	6 914	18 287	255 698
Au 31/12/2013	-	587 082	12 778	454 839	230 526	118 497	26 098	149 651	1 579 470
VNC au 31/12/2013	11 008	71 730	73 014	143 883	264 353	156 283	-	64 791	785 061

5-1 Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	(Montant en DT)
Immobilisations incorporelles en cours	11 008
-Mission de diagnostic du système d'information	11 008
Matériel de communication	64 821
- Standard Téléphonique	64 821
Matériel informatique	114 812
-Divers matériels informatiques (pc portables)	114 812
Logiciel	54 662
-Acquisition de licences informatiques	50 414
-Développement logiciel SEEDOC	4 248
Mobilier Matériel de Bureau	78 920
-Mobilier de bureaux	78 920
Agencements Aménagements Installations	3 648
-Fabrication, fourniture et pose d'une enseigne lumineuse	1 454
-Rayonnage métallique	1 405

-Confection, fourniture et pose des rideaux verticaux pour bureau	789
Total	327 871

6. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 195 463 DT au 31 décembre 2013 contre 844 055 DT fin 2012, soit une augmentation de 62%, il s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	
Comptes d'attente & de régularisation	1 562 077	169 251	
- Charges constatées d'avance	36 711	19 961	
- Commission dépositaire FCPR à recevoir	17 514	17 430	
- Actualisation sur contrats de couverture à terme(*)	1 489 500	-	
- Compte d'Attente	6-1	18 353	131 860
Autres	633 385	674 4	
- Commissions d'étude et de gestion à recevoir	6-2	159 909	192 765
- Provisions sur Commission d'étude	6-3	(31 535)	-
- Crédit d'impôt sur les sociétés		183 289	181 895
- Personnel	6-4	318 199	286 429
- Débiteurs divers		3 523	13 715
Total	2 195 463	844 055	

(*) Il s'agit d'une perte de change couverte par un instrument financier sur la ligne FADES.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis - Ré ».

6-1- Ce poste enregistre au 31 décembre 2013 une diminution de 113 507 DT par rapport à 31 décembre 2012.

Cette baisse est expliquée essentiellement par la récupération des échéances en principale et intérêt du dossier LBM sur la ligne de crédit espagnole et ce après la signature d'une reconnaissance de dette relative à cette relation au profit de la banque en 2013.

La banque a comptabilisé, au paravent, les échéances en principales et intérêts sur la ligne Espagnole dans un compte d'attente, suite à une certitude relative à l'issue du dossier LBM objet d'une lettre d'engagement de la BFPME au profit de la BH.

Cette lettre d'engagement, imputée sur la ligne Espagnole, a été destinée à la couverture partielle d'un reliquat équivalent à 167 mille euros (320 mille DT) d'une lettre de crédit ouverte par la BH au nom de la société LBM au profit de son fournisseur Espagnol FGIC.

6-2- Les commissions d'étude et de gestion représentent les sommes perçues par la BFPME suite à l'examen des demandes de financement présentées par les promoteurs. Ces commissions sont prélevées lors du 1^{er} déblocage. A défaut, ces commissions seront payées directement par les clients.

A partir de l'exercice 2013, une nouvelle commission a été instaurée sur les crédits imputés sur la ligne JBIC avec un taux égal à 0,6% du montant de crédit.

6-3- La banque a constitué à partir de l'exercice 2013 une provision pour dépréciation des commissions de gestion impayées pour plus d'un an, soit à partir du 31 décembre 2011.

6-4- Cette rubrique renferme un solde de 318 199 qui comporte d'une part, le reliquat des avances et prêts restants dus pour un montant de 283 990 DT, et comporte d'autre part un solde de 34 209 dinars qui constitue les éléments de salaire du détaché Adel Arfaoui, qui ne sont pas encore remboursés par le ministère de l'agriculture depuis l'exercice 2010.

7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers

	31/12/2013	31/12/2012
Fonds Souk Ettanmia USA	1 712	631 710
Fonds Souk Ettanmia (*)	341 861	-
Total	343 573	631 710

(*) Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Souk Al-tanmia, découlant de l'accord entre l'Etat Tunisien et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la BFPME a été désignée comme intermédiaire financier. Dans ce sens, la BFPME reçoit une contribution, non productrice d'intérêt, versée dans un compte bancaire STB.

Cette contribution est destinée à financer les projets prioritaires choisis par le comité de pilotage du fond.

8. Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste totalise la somme de 3 957 013 DT au 31 décembre 2013 contre 2 730 799 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation du 26%. Il se détaille comme suit :

		31/12/2013	31/12/2012
Dépôts des Fonds communs de placement à risque		30 987	426
Dépôts du Fonds d'amorçage		442	100
Autres sommes dues à la clientèle	8-1	3 849 834	2 730 273
Retenue de garantie 5% CDD	8-2	75 750	-
Total		3 957 013	2 730 799

8-1- Il s'agit des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.

Dès le passage de la créance couverte par la Société Tunisienne de Garantie en contentieux, la BFPME lance un appel de garantie auprès de la SOTUGAR pour bénéficier d'une avance restituable de 50% de la créance impayée.

Dans le cas de recouvrement de la créance par la BFPME après la mise œuvre de la procédure contentieuse, la banque doit restituer le montant de l'avance versée par la SOTUGAR.

En cas de perte définitive, la SOTUGAR doit verser une somme complémentaire de 25% du montant de la créance impayée à la BFPME pour atteindre un total de 75% de couverture.

8-2- Cette rubrique enregistre les retenues de garantie sur les contrats de développement BFPME (CDD) d'un taux de 5% du montant du prêt. Cette somme sera conservée par la BFPME comme gage numéraire. Le montant de la retenue sera prélevé lors du premier déblocage et sera restitué à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

9. Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales ont atteint 124 636 017 DT au 31 décembre 2013 contre 63 547 703 DT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 49%, elles se détaillent comme suit :

		31/12/2013	31/12/2012
Ressources spéciales d'origine extérieure		113 457 550	54 354 169
Ligne italienne		6 566 453	6 515 288
Ligne espagnole		1 952 844	1 969 666
Ligne FOCRED		586 756	736 378
Ligne JBIC	9-1	40 946 266	31 454 822
Ligne Française		2 254 230	2 048 515
Ligne FADES	9-2	49 401 000	11 629 500
Ligne BIRD	9-3	8 000 000	-
Ligne BAD		3 750 000	-
Ressources spéciales d'origine budgétaire		9 952 771	8 417 560
FOPRODI	9-4	9 653 871	8 118 660
RITI		298 900	298 900
Dettes rattachées aux ressources spéciales		1 225 696	775 974
D'origine extérieure (intérêts courus)		688 979	436 783
D'origine budgétaire (intérêts courus)		536 717	339 191
Total		124 636 017	63 547 703

9-1- Les ressources de la ligne Japonaise ont connu une augmentation de 9 491 444 DT expliquée principalement par 5 tirages effectués en 2013 pour un montant de 13 763 234Dt, et la tombée de deux échéances pour 4 271 790 DT.

9-2- L'augmentation des ressources FADES d'un montant de 37 771 500 DT, est expliquée par 3 tirages effectués en 2013 pour un montant de 36 060 000 DT, ainsi que l'effet net de l'actualisation de l'emprunt FADES pour 1 711 500 DT.

9-3- il s'agit d'une convention signée en date du 16 novembre 2012 entre l'état Tunisien et la BFPME, pour un montant de 8 000 000 DT, en effet ce montant découle de l'accord de financement du prêt entre l'état tunisien et la BIRD (Banque internationale pour la reconstitution et le développement) en date du 7 septembre 2011 pour un montant de 34 800 000 Euro est destiné à financer le projet de développement des micro, petites et moyennes entreprises.

9-4- Les débloquages effectués sur les ressources d'origine budgétaires (FOPRODI) totalisent en 2013 un montant de 1 545 855 DT, contre des tombées d'échéances en principal pour 69 322 DT.

10. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 571 995 DT au 31 décembre 2013 contre 2 634 138 DT fin 2012, enregistrant une baisse de 2% et se détaillant ainsi :

	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour passifs et charges	148 530	393 141
Comptes d'attente et de régularisation	1 070 299	1 098 534
- Dons à payer à l'amicale de la BFPME	120 000	20 000
- Autres charges à payer (Loyers, Jetons de présence, Congés et primes à payer au personnel ...)	10-1 948 474	850 970
- Commissions	1 825	5 564
- Actualisation sur contrats de couverture à terme (*)	-	222 000
Autres créditeurs	1 353 166	1 142 463
- Fournisseurs	438 346	271 264
- Etat, impôts et taxes	10-2 185 202	170 056
- Organismes de sécurité sociale	239 937	227 458
- Crédoiteurs divers	10-3 489 680	473 685
Total	2 571 995	2 634 138

(*) Il s'agit d'un gain de change couvert par un instrument financier sur la ligne FADES.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fond national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis - Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Les différences de change, pertes ou profits, sont imputées sur le résultat de l'exercice par application de la norme comptable internationale IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

Parallèlement, le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

10-1 Autres charges à payer

	2013	2012
Jeton de présence	217 571	172 500
Congés à payer	374 221	380 588
Honoraires CAC	29 389	54 500
Loyer siège et frais de fonctionnement	132 253	99 651
Prime pour couverture du risque de change ligne FADES	82 335	35 554
Provision régularisation salaire PDG (*)	95 191	90 483
Autres charges	17 514	17 694
Total	948 474	850 970

(*) Il s'agit de la régularisation de la rémunération du PDG de la BFPME dont 11 191 DT de charges patronales pour la période allant du 1^{er} mars 2005 au 31 août 2010, ainsi que pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013 tel que approuvé par le conseil d'administration dans sa réunion en date du 11 mai 2012.

10-2 Etat impôts et taxes

	2013	2012
TVA à payer	74 235	49 114
Retenus à la source	98 489	105 482
TFP à payer	8 466	10 454
contribution FOPROLS à payer	4 012	5 005
Total	185 202	170 056

10-3 Crédeurs divers

Le solde de ce compte comporte principalement la prime de bilan à payer au personnel pour un montant de 374 000 DT.

11. Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 84 510 705 DT au 31 décembre 2012 à 77 476 163 DT au 31 décembre 2013, soit une baisse de (environ 11%) détaillée comme suit :

	Capital	Capital non appelé	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2011	100 000 000	(11 749 998)	28 464	67 440	987 036	(6 565 013)	(1 036 022)	81 731 908
Libération du 4 ^{ème} quart du K		11 749 998						11 749 998
Utilisation sur les réserves pour fonds social				(42 860)				(42 860)
Affectations des résultats 2011						6 565 013	(6 565 013)	-
Résultat net au 31/12/2012						(9 960 807)		(9 960 807)
Don et Subvention (Fonds Suisse)					2 784 956			2 784 956
Solde au 31/12/2012 Publiés	100 000 000	-	28 464	24 580	3 771 992	(9 960 807)	(7 601 035)	86 263 193
Modifications Comptables circulaire n° 2013-21						(1 752 488)		(1 752 488)
Solde au 31/12/2012 Retraités	100 000 000	-	28 464	24 580	3 771 992	(11 713 295)	(7 601 035)	84 510 705
Correction des réserves pour fonds social				42 860				42 860
Affectations des résultats 2012						11 713 295	(11 713 295)	-
Résultat net au 31/12/2013						(11 610 386)		(11 610 386)
Don Fonds Suisse					4 532 984			4 532 984
Solde au 31/12/2013	100 000 000		28 464	67 440	8 304 975	(11 610 386)	(19 314 330)	77 476 163

B- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan

1. Engagements de financement donnés

Cette rubrique a enregistré une baisse de 18 % par rapport à l'exercice 2012, elle se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Crédits notifiés et non utilisés	24 717 468	30 001 341
Lettres d'engagements donnés en couverture de crédit documentaires	5 726 122	7 224 639
Total	30 443 590	37 225 980

2. Engagements de financement reçus

Cette rubrique a connu une baisse de 66 % par rapport à l'exercice 2012 ; elle se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement reçus sur ligne JBIC	20 918 956	21 281 611
Engagements de financement reçus sur ligne FADES	-	34 888 500
Engagements de financement reçus sur ligne BAD	2 250 000	6 000 000
Engagements de financement reçus sur ligne BIRD	-	8 000 000
Total	23 168 956	70 170 111

C- Notes à l'Etat de Résultat

1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent un montant de 9 138 365 DT au 31 décembre 2013 contre 6 142 035 DT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 33%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	487 957	157 854
Intérêts des placements sur le marché monétaire	487 957	157 854
Opérations avec clientèle	8 650 408	5 984 181
Intérêts des crédits à long et moyen terme	8 233 122	5 596 935
Commissions assimilées à des intérêts	411 147	382 063
Intérêts sur prêts au personnel	6 140	5 183
Total	9 138 365	6 142 035

2. Commissions (en produits)

Les commissions totalisent un montant de 446 946 DT au 31 décembre 2013 contre 547 642 DT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une baisse de 22% ; elles se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Commission d'étude	318 834	526 160
Commission sur Fonds Budgétaires	28 888	13 027
Commission sur Ligne JBIC	95 156	-
Autres	4 068	8 455
Total	446 946	547 642

3. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts courus et charges assimilés totalisent un montant de 2 876 092 DT au 31 décembre 2013 contre 1 675 819 DT au 31 décembre 2012, enregistrant une augmentation de 41%, ils se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur ressources spéciales	2 837 823	1 544 694
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	180 986	172 794
Intérêts sur Ligne ESPAGNOLE	68 125	34 208
Intérêts sur Ligne FRANÇAISE	46 955	39 187
Intérêts sur Ligne JBIC	1 533 859	1 235 412
Intérêts sur Ligne FOCRED	22 825	27 793
Intérêts sur Ligne FADES	637 960	34 889
Intérêts sur Ligne BIRD	306 362	-
Intérêts courus sur crédit spécial BM	-	412
Intérêts sur Ligne BAD	40 750	-

Intérêts sur emprunts marché monétaire	38 269	131 126
Total	2 876 092	1 675 819

4. Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 708 015 DT au 31 décembre 2013 contre 63 431 DT au 31 décembre 2012 après retraitement, soit une augmentation de 94 %, elles se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012 après retraitement	31/12/2012 avant retraitement
Commissions bancaires	8 387	9 957	9 957
Diverses cotisations (Swift, STICODIVAM...)	22 345	17 765	17 765
Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD)	73 317	153	153
Prime pour couverture du risque de change 4-1	603 966	35 555	-
Total	708 015	63 431	27 876

4-1 En 2012, la prime pour couverture du risque de change a été présentée parmi les charges générales d'exploitation. Ce compte a enregistré une augmentation de 568 411 DT par rapport à l'exercice 2012, qui est expliquée principalement par le règlement de deux primes d'assurance au profit de la société Tunisienne de réassurance et ce au titre de la couverture du risque de change des échéances du 01/06/2013 et du 01/12/2013 du crédit FADES. Par ailleurs, il est à noter que les tirages effectués en 2013 sur cette ligne s'élèvent à 36 060 000 DT contre un seul tirage en 2012 à la date du 08 novembre 2012 pour un montant de 11 629 500 DT.

5. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations aux provisions constatées au 31 décembre 2013 s'élèvent à 11 757 876 DT contre 11 166 509 DT au 31 décembre 2012 après retraitement, soit une augmentation de 19 %, elles se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012 Après retraitement	31/12/2012 Avant retraitement
Provisions pour créances douteuses	10 358 303	8 118 458	8 118 458
Provisions collectives	115 665	1 508 751	1 508 751
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	2 461 153	1 752 488	-
Reprise sur provisions pour créances douteuses	(964 169)	(234 914)	(234 914)
Provisions pour commission d'étude	31 535	-	-
Provision pour risques et charges	75 389	21 726	21 726
Reprise sur provisions pour risques et charges	(320 000)	-	-
Total	11 757 876	11 166 509	9 414 021

6. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent un montant de 1 328 717 DT au 31 décembre 2013 contre 416 330 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 69 %, ils se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Agios créditeurs des comptes ordinaires	123 321	39 615
Quote-part Dons et Subventions virés au résultat (*)	1 201 116	116 120
Autres produits (frais de gestion Fonds Suisse)	4 279	260 595
Total	1 328 717	416 330

(*) La variation de cette rubrique est due à l'affectation d'un montant de 1 200 000 DT en produit, dédié au renforcement des capacités de la BFPME et accordé par le QFF (fonds Qatari).

7. Frais de personnel

Cette rubrique totalise 4 607 718 DT au 31 décembre 2013 contre 4 304 194 DT en 2012 soit une augmentation de 7% ; elle s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Traitements, salaires et primes du personnel	3 686 889	3 348 139
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	4 790	97 451
Charges sociales légales	637 849	540 162
Autres charges du personnel	278 189	318 442
Total	4 607 718	4 304 194

8. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 1 582 877 DT contre 1 355 037 DT, soit une augmentation de 14 % ; elles s'analysent ainsi :

		31/12/2013	31/12/2012 après retraitement	31/12/2012 avant retraitement
Locations	8-1	610 035	496 281	496 281
Missions et réceptions		71 650	49 476	49 476
Transport et déplacement		18 456	21 043	21 043
Primes d'assurance	8-2	100 857	23 677	23 677
Jetons de présence		53 857	51 500	51 500
Dons et subventions accordés		100 000	104 700	104 700
Impôts et taxes		88 320	81 955	81 955
Fournitures diverses et autres services extérieurs		539 702	526 405	526 405
Prime pour couverture du risque de change sur ligne FADES		-	-	35 555
Total		1 582 877	1 355 037	1 390 592

8-1- cette rubrique enregistre les frais de location du siège social de la banque ainsi que les divers bureaux régionaux, en effet cette l'augmentation enregistrée est la conséquence de l'application du taux d'augmentation annuel qui varie entre 5 et 8%, ainsi que la location de nouveaux bureaux.

8-2- Le poste prime d'assurance a enregistré une augmentation de 77 180 DT, qui est expliquée en majorité par la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance qui a pris effet à partir du 01 Janvier 2013.

9. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève au 31 décembre 2013 20 066 DT, contre 7 797 Dt au 31 décembre 2012. Il s'agit du minimum d'impôt calculé sur la base de 0.2% du chiffre d'affaire brut.

D- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie

1. Immobilisations financières

Nature de l'opération	Montant libéré
Virement du reliquat du capital de la SODESIB	100 000

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Nature de l'immobilisation	Montant décaissé
Achat appareils de téléphone IP	51 686
Développement LOGICIEL SEEDOC	4 026
Enseigne Lumineuse	1 354
Autres Immobilisations	1 492
TOTAL	58 558

3. Augmentation /diminution des ressources spéciales

Nature de ressources	TIRAGE/Encaissement FOFRODI	Remboursement échéances/commissions	Variation
Ligne BIRD	8 000 000	-	8 000 000
Ligne BAD	3 750 000	-	3 750 000
FOPRODI (ressources d'origine budgétaire)	102 746	60 463	42 283
JICA	13 763 235	5 742 253	8 020 982
FADES	36 060 000	-	36 060 000
Ligne Espagnole	-	222 123	(222 123)
Ligne Italienne	-	421 253	(421 253)
Ligne Allemande et française	-	177 971	(177 971)
Commissions sur tirage	-	20 047	(20 047)
RITI (ressources d'origine budgétaire)	-	1 072	(1 072)
TOTAL	61 675 981	6 645 181	55 030 800

4. Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, comme suit :

	Fin	Début
+ Caisse	1 791	2 697
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	161 492	54 666
+ Créances sur les établissements bancaires	8 332 003	1 443 589
+ Placements sur le marché monétaire	23 150 000	1 500 000
Total	31 645 286	3 000 952

E- Note sur la détermination du Résultat fiscal :

Le résultat fiscal est déterminé à partir du résultat comptable en procédant aux réintégrations et déductions visant à se conformer à la législation fiscale ou résultant des dispositions d'avantages fiscaux.

Le modèle du tableau de détermination du résultat fiscal établi par l'administration fiscale retient comme base de départ pour le calcul du résultat fiscal imposable, le résultat net après modifications comptables.

I. LES REINTEGRATIONS

1. Subventions et dons excédentaires

Dans la mesure où ils sont justifiés et à concurrence de 2 % du chiffre d'affaires brut, les dons et subventions servis à des œuvres ou organismes d'intérêt général, à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou culturel. Cependant, les dons et subventions accordés aux organismes, projets et œuvres sociales dont la liste est fixée par décret sont déductibles pour leur totalité. (Article 12-5 du code de l'IRPP et de l'IS)

Les dons et subventions doivent faire l'objet d'un relevé détaillé indiquant l'identité des bénéficiaires et les montants qui leur ont été accordés. Ce relevé est joint obligatoirement à la déclaration annuelle des revenus.

2. Réceptions, cadeaux, et frais de restauration et de spectacle excédentaires

Ne sont pas admis en déduction pour la détermination du bénéfice les cadeaux de toutes natures, les frais de réception y compris les frais de restauration et de spectacle qui dépassent 1% du chiffre d'affaires brut réalisé par l'entreprise avec un maximum déductible de vingt mille dinars par exercice. (*Article 14-1er du code de l'IRPP et de l'IS*)

Selon sa doctrine, l'administration entend par chiffre d'affaires brut le chiffre d'affaires toutes taxes comprises.

3. Les jetons de présence autres que correspondant à un remboursement de frais

Les jetons de présence ne sont déductibles que pour la fraction estimée équivalente au remboursement des frais de présence aux réunions du conseil d'administration.

Le surplus doit être réintégré dans le résultat fiscal de la personne morale bien qu'il reste, selon la doctrine administrative, imposable entre les mains du bénéficiaire qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale. (*Article 48- VI du code de l'IRPP et de l'IS*).

Dans la pratique du contrôle fiscal, les frais de présence déductibles fiscalement sont, généralement évalués sur la base de 1 000 dinars par administrateur et par séance du conseil, soit par exemple, si le conseil se réunit 5 fois dans l'année, les frais de présence déductibles par administrateur sont évalués à 5 000 dinars.

4. L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés n'est pas admis parmi les charges déductibles pour la détermination du bénéfice imposable. (*Article 48- VIII du code de l'IRPP et de l'IS*)

5. Provisions pour dépréciation des créances douteuses

a- Créances irrécouvrables ne dépassant pas cent dinars

Le résultat net est établi après déduction des créances douteuses dont le nominal par client ne dépasse pas cent dinars, sous réserve que l'entreprise ne continue pas à entretenir des relations d'affaires avec le débiteur, que leur échéance remonte à plus d'un an et que l'entreprise présente à l'administration un état nominatif des débiteurs concernés joint à la déclaration de l'impôt sur le revenu. (*Article 12.3 du code de l'IRPP et de l'IS*)

b- Créances douteuses dont le montant dépasse 100 dinars par client

Les provisions pour créances douteuses, y compris les impôts indirects qu'elles ont subis, pour lesquelles une action en justice est engagée, sont déductibles du bénéfice imposable.

Pour bénéficier de ces déductions, les entreprises sont tenues de joindre à leur déclaration de l'impôt sur le revenu un état détaillé des provisions constituées. (*Article 12-4 (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS*).

II. LES DEDUCTIONS

a- Reprise sur provisions pour créances douteuses

Le régime fiscal des reprises sur provisions pour créances douteuses est fonction du traitement fiscal initial de cette provision. En effet, toute reprise sur une provision initialement déduite est imposable. En revanche, si la provision est non déduite initialement, son annulation par la constatation d'un profit n'est pas imposable.

Si l'annulation de la provision s'effectue en même temps que l'inscription en perte définitive de la créance, le régime fiscal de la perte est régié par les règles de déductibilité applicables aux créances inscrites en perte définitive.

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE DE FINANCEMENT DES PME**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque de financement des PME (BFPME) arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des Co-commissaires aux Comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2013, font apparaître un total bilan net de 208 985 KDT, un résultat net déficitaire de 11 610 KDT et une variation de trésorerie positive de 28 644 KDT.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Nos travaux d'audit ont été limités par l'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires et autres garanties reçues par la BFPME en couverture des risques encourus sur sa clientèle. En effet, ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour certaines relations classées présentant des engagements significatifs.

Aussi, les garanties reçues par la BFPME en couverture des risques encourus sur sa clientèle ne sont pas prises en compte au niveau de la rubrique « Garanties reçues », et ce, comme il a été ci-haut reporté, faute d'un inventaire exhaustif de ces garanties.

De ce fait, l'absence d'un inventaire exhaustif des garanties peut impacter l'estimation des provisions à constituer sur les relations classées.

4. Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des questions évoquées au paragraphe 3, les états financiers annexés au présent rapport présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au paragraphe 5 de la Note II des états financiers, la Banque a constitué, en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce en appliquant les quotités minimales prévues par ladite circulaire. Conformément aux termes de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

L'adoption des nouvelles règles, a été traitée en tant que changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables, et appliquée d'une manière rétrospective. Ainsi, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 4 213 KDT dont 1 752 KDT imputés sur les capitaux propres d'ouverture et le reste soit 2 416 KDT par la constatation d'une dotation aux provisions au titre de l'exercice 2013.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

6. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur.

- 6.1 En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.
- 6.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous avons relevé le défaut de signature et de dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.
- 6.3 En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne de la BFPME.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces déficiences concernent particulièrement l'absence d'intégration de l'application de gestion des crédits « BTK » à celle dédiée à la comptabilité engendrant des discordances entre les deux sources d'informations. Cependant, nous avons pris en considération ces insuffisances lors de la conception et de la réalisation des procédures d'audit.

Tunis, le 21 juillet 2014
Les co-commissaires aux comptes

Cabinet IMAC
Abderrazek SOUEI

Cabinet Samir Labidi
Samir LABIDI

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE DE FINANCEMENT DES PME**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 65- 2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013, de conventions nouvelles entrant dans le cadre de celles prévues par les articles susmentionnés .Nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles conventions.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de la réalisation, au cours de l'exercice 2013, d'opérations relatives à des conventions conclues antérieurement à l'exercice audité et produisant encore leurs effets au cours de celui ci .Nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

C. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- a) La rémunération du président directeur général a été fixée par arrêté du premier ministre en date du 15 septembre 2010. Elle se compose mensuellement, des éléments suivants :

Elément	Montant (DT)
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de représentation	1 580
Une indemnité de gestion	350
Une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la fonction	1 120
une indemnité complémentaire	1 550
TOTAL	5 700

Le PDG bénéficie aussi d'une voiture de fonction, d'un quota de 450 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.

- b) La rémunération du directeur général adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration en date du 29 Octobre 2009. Au titre de l'exercice 2013 son salaire mensuel s'est élevé à 3 253 DT du mois de Janvier jusqu'au mois de juin et à 3 389 DT à partir du mois de juillet 2013. En plus de cette rémunération mensuelle il bénéficie de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année). Le DGA bénéficie également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant, ainsi que des tickets restaurant.
- c) Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs permanents a été fixé par décision de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 05 Aout 2013 à 5000 dinars brut par administrateur. La charge supportée par la banque, au titre de l'exercice 2013 s'élève à 53 857 DT (dont 3 857 DT relatifs aux jetons de présence servis aux membres indépendants du conseil d'administration).

Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit : (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	93 500	70 311(*)	84 595	48 293 (**)	53 857	217 571
TOTAL	93 500	70 311	84 595	48 293	53 857	217 571

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature et les cotisations patronales en matière de sécurité sociale.

(*) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'ancien PDG en sa qualité d'ex DGA de la BFPME durant la période allant du 1^{er} mars 2005 au 31 août 2008. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 45 698 DT, le montant des charges patronales s'élève à 11 191 DT. L'effet de cette régularisation demeure non liquidé au 31 décembre 2013.

(**) En application de la même décision du Conseil d'Administration, il a été aussi procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 33 594 DT. L'effet de cette régularisation au titre de l'exercice 2013 est de 4 708 DT.

Tunis, le 21 juillet 2014

Les co-commissaires aux comptes

Cabinet IMAC
Abderrazek SOUEI

Cabinet Samir Labidi
Samir LABIDI